

Points

De la Polynésie française

conjoncture

10

PRIX
Septembre 2024

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Variation mensuelle : + 0,5 %

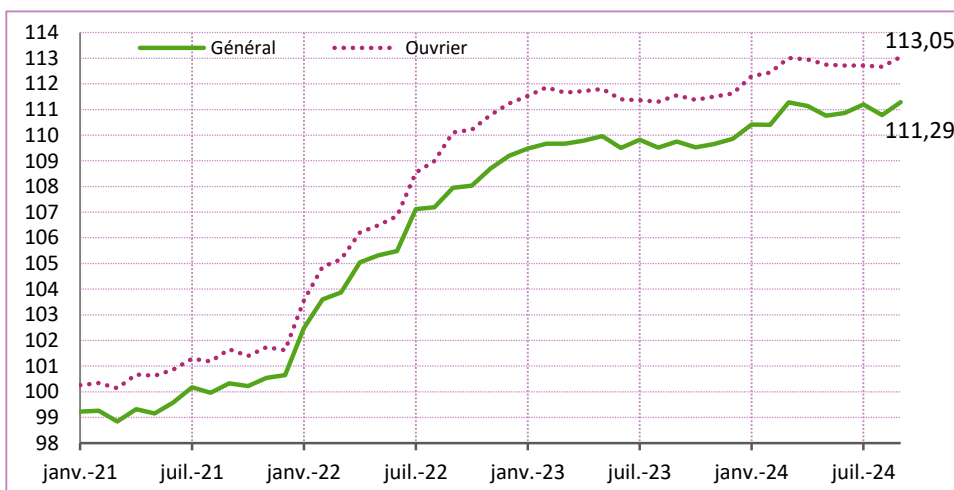
En septembre 2024, l'indice général des prix à la consommation augmente de 0,5 % et s'établit à 111,29. Cette hausse s'explique notamment par celle des produits alimentaires (+ 1,0 %) et des véhicules (+ 1,5 %). Entre septembre 2023 et septembre 2024, l'indice général augmente de 1,4 %. En moyenne sur les douze derniers mois, sa variation est de + 1,1 %.

L'indice ouvrier quant à lui augmente de 0,3 % en septembre 2024, et augmente de 1,3 % en glissement sur douze mois.

L'index des loyers privés (ILP) s'établit à 110,17 ce mois-ci. Entre septembre 2023 et septembre 2024, l'ILP est en hausse de 1,1 %. L'index des loyers commerciaux (ILC) s'établit à 113,04. Entre septembre 2023 et septembre 2024, l'ILC est en hausse de 0,6 %.

ÉVOLUTIONS DE L'INDICE GÉNÉRAL ET DE L'INDICE OUVRIER SUR LES 36 DERNIERS MOIS

Base 100 décembre 2017



ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

L'évolution de l'indice des prix à la consommation au cours du mois de septembre s'explique par la hausse des produits alimentaires (+ 1,0 %) à travers les prix des produits de la mer (+ 6,6 %) et celle des transports (+ 0,6 %) dont les prix des voitures particulières (+ 1,6 %), de l'entretien et réparations des véhicules (+ 1,4 %) et des autres services relatifs aux véhicules personnels (+ 1,5 %).

A l'inverse, les prix des services de transport évoluent à la baisse (- 1,3 %) dont les prix du transport aérien de voyageurs (- 1,7 %). Et la baisse des prix des légumes (- 1,5 %) atténue l'augmentation globale des produits alimentaires.

VARIATIONS ET CONTRIBUTIONS À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Division de la COICOP	Pond.	Variations (1)			Contributions (2)		
		Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois	Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	1 000 000	0,5	1,3	1,4	0,5	1,3	1,4
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	264 961	0,8	1,9	0,7	0,2	0,5	0,2
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	33 729	-0,4	3,0	2,0	0,0	0,1	0,1
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	13 976	0,0	-3,0	-1,7	0,0	0,0	0,0
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	179 759	0,3	1,9	2,1	0,1	0,3	0,4
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	50 304	0,2	0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0
06 - Santé	13 093	0,9	1,2	1,1	0,0	0,0	0,0
07 - Transports	184 121	0,6	0,4	2,5	0,1	0,1	0,5
08 - Communications	21 393	-0,1	-3,1	-3,2	0,0	-0,1	-0,1
09 - Loisirs et culture	57 946	0,6	1,2	1,5	0,0	0,1	0,1
10 - Enseignement, éducation	8 499	0,9	3,2	4,8	0,0	0,0	0,0
11 - Hôtellerie, café, restauration	85 684	0,1	2,2	2,1	0,0	0,2	0,2
12 - Autres biens et services	86 535	0,2	1,1	1,2	0,0	0,1	0,1

(1) Variations en % (2) contributions en point d'indice

Information méthodologique

La contribution au taux de croissance se définit comme le rapport entre le taux de croissance pondéré de la division et le taux de croissance pondéré de l'indice général. Les contributions peuvent être, en valeur absolue, supérieures à la variation de l'indice général car un taux de croissance peut être positif ou négatif. Des compensations s'effectuent alors entre variations positives et négatives. La somme des contributions en points donne la variation de l'indice général.



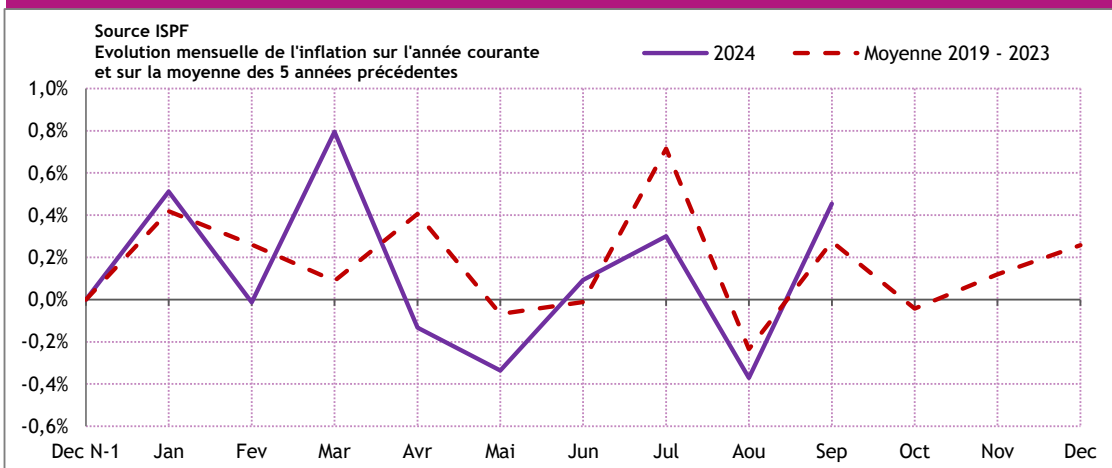
Source : ISPF

Plus fortes contributions à la variation de l'indice général

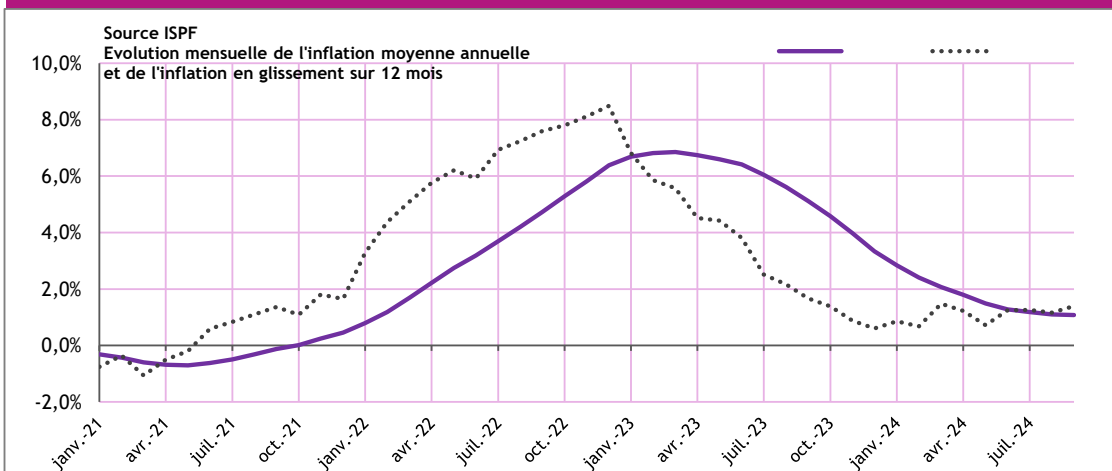
	Libellé	Poids	Variations	Contributions	
Au niveau 2 - Groupe	A la hausse	01.1 - Produits alimentaires	237 087	1,0	0,23
		07.1 - Véhicules	86 537	1,5	0,13
		04.1 - Loyers réels d'habitation	80 436	0,5	0,04
		09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrém	20 045	1,2	0,02
		09.6 - Voyages à forfait	4 569	3,4	0,02
	A la baisse	07.3 - Services de transport	28 028	-1,3	-0,04
		01.2 - Boissons non alcoolisées	27 874	-0,6	-0,02
		02.1 - Boissons alcoolisées	20 757	-0,7	-0,01
		10.1 - Enseignement maternel et primaire	2 504	-2,9	-0,01
		05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	3 899	-1,3	-0,01
Au niveau 3 - Classe	A la hausse	01.1.3 - Produits de la mer	30 149	6,6	0,20
		07.1.1 - Voitures particulières	82 899	1,6	0,13
		01.1.2 - Viandes	68 239	0,9	0,06
		04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	80 436	0,5	0,04
	A la baisse	04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	4 338	7,2	0,03
		01.1.7 - Légumes	26 798	-1,5	-0,04
		07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	22 520	-1,7	-0,04
		04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	24 963	-1,0	-0,03
		01.2.2 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de f	22 999	-0,7	-0,02
		01.1.1 - Pains et céréales	44 058	-0,3	-0,02

Les variations sont en % et les contributions en point d'indice

Cycle mensuel de l'inflation



Inflation moyenne annuelle et inflation en glissement sur douze mois



Source : ISPF



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	sept 2024	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	111,29	0,5	1,3	1,4
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1	264 961	123,11	0,8	1,9	0,7
01.1 - Produits alimentaires	2	237 087	123,59	1,0	2,1	0,8
01.1.1 - Pains et céréales	3	44 058	119,24	-0,3	1,7	0,6
01.1.2 - Viandes	3	68 239	131,85	0,9	-0,2	-1,5
01.1.3 - Produits de la mer	3	30 149	100,53	6,6	12,0	4,0
01.1.4 - Laits, fromages et œufs	3	22 936	133,03	-0,5	1,4	0,7
01.1.5 - Huiles et graisses	3	6 130	130,79	1,7	0,7	0,2
01.1.6 - Fruits	3	11 494	142,16	2,2	-3,3	-0,5
01.1.7 - Légumes	3	26 798	135,84	-1,5	1,1	4,0
01.1.8 - Sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries	3	13 466	119,06	0,3	0,2	0,8
01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	13 817	121,09	-0,4	2,4	1,7
01.2 - Boissons non alcoolisées	2	27 874	119,09	-0,6	0,3	-0,9
01.2.1 - Cafés, thés, cacao	3	4 875	113,68	0,1	2,4	1,7
01.2.2 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de lé	3	22 999	120,34	-0,7	-0,2	-1,5
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	1	33 729	118,87	-0,4	3,0	2,0
02.1 - Boissons alcoolisées	2	20 757	113,62	-0,7	-0,8	-2,5
02.1.1 - Alcools de bouche, spiritueux	3	2 515	126,99	0,1	3,4	-1,5
02.1.2 - Vins et boissons fermentées	3	7 201	101,96	-0,1	0,8	-0,8
02.1.3 - Bières	3	11 041	119,83	-1,3	-2,7	-3,8
02.2 - Tabacs	2	12 972	127,44	0,1	9,1	9,3
02.2.1 - Tabacs	3	12 972	127,44	0,1	9,1	9,3
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	1	13 976	67,50	-	-3,0	-1,7
03.1 - Articles d'habillement	2	11 098	68,51	-	-2,9	-0,9
03.1.1 - Tissus d'habillement	3	1 148	109,64	-	-0,5	0,2
03.1.2 - Vêtements	3	9 553	65,24	-0,2	-3,3	-1,3
03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement	3	397	75,15	5,8	0,3	3,9
03.2 - Articles chaussants	2	2 878	63,84	-0,2	-3,5	-4,6
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants	3	2 878	63,84	-0,2	-3,5	-4,6
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1	179 759	124,16	0,3	1,9	2,1
04.1 - Loyers réels d'habitation	2	80 436	128,90	0,5	2,7	4,2
04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	80 436	128,90	0,5	2,7	4,2
04.3 - Entretien et réparation du logement	2	29 301	131,18	0,2	2,2	-0,3
04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	24 963	132,82	-1,0	0,3	-2,4
04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	4 338	123,36	7,2	12,5	12,4
04.4 - Services relatifs au logement	2	15 676	119,69	-	1,5	1,5
04.4.1 - Adduction d'eau	3	7 856	114,74	-	2,0	2,0
04.4.2 - Enlèvement des ordures	3	6 926	124,02	-	-	-
04.4.3 - Services d'assainissement	3	894	134,02	-	8,8	8,8
04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	2	54 346	115,59	-	0,5	0,6
04.5.1 - Électricité	3	52 644	115,82	-	0,6	0,6
04.5.2 - Gaz	3	1 702	108,82	-	-	-
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	1	50 304	107,83	0,2	0,2	-0,1
05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	2	3 899	65,00	-1,3	-9,2	-9,6
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	3	3 378	60,84	-1,3	-10,7	-11,1
05.1.2 - Tapis et autres revêtements de sol	3	521	107,46	-1,1	0,4	0,4
05.2 - Articles de ménage en textiles	2	2 244	77,96	-0,5	-0,5	-0,1
05.2.1 - Articles de ménage en textiles	3	2 244	77,96	-0,5	-0,5	-0,1
05.3 - Appareils ménagers	2	6 138	96,89	-	-0,3	-2,2
05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	4 942	94,69	0,1	-0,6	-2,8
05.3.2 - Petits appareils électroménagers	3	920	108,46	-	0,7	0,2
05.3.3 - Réparation des appareils électroménagers	3	276	102,76	-	-	-
05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2	2 398	113,75	-	-5,6	-5,6
05.4.1 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	2 398	113,75	-	-5,6	-5,6
05.5 - Outillage pour la maison et le jardin	2	4 401	100,03	1,7	-0,2	1,1
05.5.1 - Gros outillages et matériels électriques	3	906	88,18	9,4	-3,0	-3,0
05.5.2 - Petits outillages et matériels non électriques	3	3 495	103,51	-	0,5	2,2
05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2	31 224	123,76	0,3	2,1	1,7
05.6.1 - Biens d'équipement ménagers non durables	3	12 952	113,69	0,7	5,0	4,2
05.6.2 - Services domestiques et autres services pour l'habitation	3	18 272	132,51	-	-	-
06 - Santé	1	13 093	100,75	0,9	1,2	1,1
06.1 - Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical	2	6 726	95,48	1,0	0,7	0,6
06.1.1 - Produits pharmaceutiques	3	5 183	93,63	1,3	-0,4	-0,3
06.1.2 - Autres produits médicaux, parapharmacie	3	554	115,67	-0,1	15,1	15,1
06.1.3 - Matériels et appareils thérapeutiques	3	989	94,54	-	-1,5	-2,9
06.2 - Services de consultation externe	2	5 754	107,27	0,9	1,9	1,9
06.2.1 - Services médicaux	3	2 593	120,16	2,1	6,5	6,5
06.2.2 - Services dentaires	3	1 965	93,04	-0,6	-4,2	-4,2
06.2.3 - Services paramédicaux	3	1 196	106,54	0,7	1,8	1,8
06.3 - Services hospitaliers	2	613	103,69	-	-	-
06.3.1 - Services hospitaliers	3	613	103,69	-	-	-

Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	sept 2024	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	111,29	0,5	1,3	1,4
07 - Transports	1	184 121	105,00	0,6	0,4	2,5
07.1 - Véhicules	2	86 537	99,28	1,5	1,7	2,5
07.1.1 - Voitures particulières	3	82 899	98,98	1,6	1,9	2,7
07.1.2 - Motocycles	3	2 822	113,67	-	-1,3	-2,8
07.1.3 - Bicyclettes	3	816	88,35	-	-6,0	-3,4
07.2 - Utilisation des véhicules personnels	2	69 556	118,06	0,1	0,7	0,7
07.2.1 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	13 490	111,76	-0,3	1,5	1,3
07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	47 280	120,54	-	-	0,1
07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	6 945	120,07	1,4	5,1	4,9
07.2.4 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	1 841	99,97	1,6	-3,0	-3,1
07.3 - Services de transport	2	28 028	95,40	-1,3	-4,7	7,7
07.3.2 - Transport de voyageurs par route	3	868	100,00	-	-	-
07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	3	22 520	89,52	-1,7	-6,7	7,7
07.3.4 - Transport maritime ou fluvial de voyageurs	3	4 640	132,15	0,1	3,8	9,6
08 - Communications	1	21 393	41,18	-0,1	-3,1	-3,2
08.1 - Services postaux	2	752	104,10	-	-	-
08.1.1 - Services postaux	3	752	104,10	-	-	-
08.2 - Équipements de téléphonie et de télécopie	2	1 642	64,94	-1,8	-2,7	-4,3
08.2.1 - Équipements de téléphonie et de télécopie	3	1 642	64,94	-1,8	-2,7	-4,3
08.3 - Services de téléphonie et d'accès à internet	2	18 999	38,97	-	-3,3	-3,3
08.3.1 - Services de téléphone et de télécopie	3	18 999	38,97	-	-3,3	-3,3
09 - Loisirs et culture	1	57 946	102,83	0,6	1,2	1,5
09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	2	4 151	62,05	-1,1	-8,1	-10,4
09.1.1 - Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	3	1 243	48,76	-	-4,0	-8,0
09.1.3 - Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	3	2 529	67,69	-1,9	-11,6	-12,8
09.1.5 - Réparation des équipements informatiques, et du matériel de traitement de l'info	3	379	96,40	-	2,4	-2,2
09.2 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	2	4 966	115,88	-0,2	1,9	1,5
09.2.1 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	4 512	112,25	-0,2	1,4	0,9
09.2.3 - Réparation des autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	3	454	166,67	-	6,8	6,8
09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément	2	20 045	112,01	1,2	2,7	3,0
09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	3	3 988	83,69	0,4	1,0	-2,6
09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	2 195	98,16	-	0,9	2,3
09.3.3 - Produits pour jardins, plantes et fleurs	3	5 514	122,41	2,1	4,2	5,4
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	3	6 854	133,51	1,5	2,4	6,3
09.3.5 - Services vétérinaires et autres services pour les animaux d'agrément	3	1 494	116,12	-	6,1	-2,8
09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	2	17 729	95,65	0,3	1,5	1,5
09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	3	7 647	114,14	0,7	3,3	3,3
09.4.2 - Services culturels	3	7 691	80,89	-	0,2	0,2
09.4.3 - Jeux de hasard	3	2 391	101,02	-	-	-
09.5 - Édition, presse et papeterie	2	6 486	127,59	-0,1	10,8	10,7
09.5.1 - Édition de livres	3	1 025	111,29	-0,5	7,4	4,0
09.5.2 - Journaux et périodiques	3	2 549	165,77	-	26,7	26,7
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3	2 912	105,98	-0,1	-1,8	-1,0
09.6 - Voyages à forfait	2	4 569	108,39	3,4	-12,5	-7,9
09.6.1 - Voyages à forfait	3	4 569	108,39	3,4	-12,5	-7,9
10 - Enseignement, éducation	1	8 499	122,46	0,9	3,2	4,8
10.1 - Enseignement maternel et primaire	2	2 504	131,66	-2,9	4,3	9,8
10.1.1 - Enseignement maternel et primaire	3	2 504	131,66	-2,9	4,3	9,8
10.2 - Enseignement secondaire	2	2 441	109,75	5,6	5,6	5,6
10.2.1 - Enseignement secondaire	3	2 441	109,75	5,6	5,6	5,6
10.3 - Enseignement post secondaire non supérieur	2	524	113,05	3,3	5,6	5,6
10.3.1 - Enseignement post secondaire non supérieur	3	524	113,05	3,3	5,6	5,6
10.4 - Enseignement supérieur	2	2 782	131,33	-	-	-
10.4.1 - Enseignement supérieur	3	2 782	131,33	-	-	-
10.5 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	2	248	110,95	-	0,2	0,2
10.5.1 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	3	248	110,95	-	0,2	0,2
11 - Hôtellerie, café, restauration	1	85 684	130,47	0,1	2,2	2,1
11.1 - Services de restauration	2	81 678	130,79	0,1	2,3	2,1
11.1.1 - Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	3	68 037	124,01	0,2	2,8	2,6
11.1.2 - Cantines	3	13 641	181,76	-	-	-
11.2 - Services d'hébergement	2	4 006	124,13	-	-0,4	1,1
11.2.1 - Services d'hébergement	3	4 006	124,13	-	-0,4	1,1

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	sept 2024	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	111,29	0,5	1,3	1,4
12 - Autres biens et services	1	86 535	114,14	0,2	1,1	1,2
12.1 - Soins personnels	2	18 087	105,62	0,3	2,4	1,3
12.1.1 - Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	3	5 772	107,56	-	-	-0,1
12.1.2 - Appareils électriques ou non pour les soins personnels	3	1 185	126,87	0,9	5,3	3,7
12.1.3 - Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	3	11 130	102,81	0,3	3,3	1,7
12.3 - Effets personnels non définis ailleurs	2	4 902	95,51	-0,2	-2,0	2,4
12.3.1 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	1 894	94,59	0,7	-2,3	-2,2
12.3.2 - Autres effets personnels	3	3 008	96,09	-0,8	-1,8	5,6
12.4 - Protection sociale	2	9 108	118,93	1,8	1,8	1,9
12.4.1 - Protection sociale	3	9 108	118,93	1,8	1,8	1,9
12.5 - Assurances	2	48 724	121,89	-	0,5	0,6
12.5.1 - Assurances vie et décès	3	10 601	127,86	-	0,4	0,4
12.5.2 - Assurances liées au logement	3	5 102	122,25	-	4,3	4,3
12.5.3 - Assurances liées à la santé	3	4 585	115,60	-	6,3	6,3
12.5.4 - Assurances liées aux transports	3	27 913	121,78	-	-0,9	-0,8
12.5.5 - Autres assurances	3	523	83,67	-	-7,1	-7,1
12.6 - Services financiers non définis ailleurs	2	214	110,42	-	5,4	5,4
12.6.2 - Autres services financiers non définis ailleurs	3	214	110,42	-	5,4	5,4
12.7 - Autres services non définis ailleurs	2	5 500	96,45	-	3,7	3,4
12.7.1 - Autres services non définis ailleurs	3	5 500	96,45	-	3,7	3,4

DÉFINITIONS

Indice (au sens général) :

L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100. On parle alors d'un indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

Indice des prix à la consommation :

C'est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel de la Polynésie française. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifié. Par convention, on affecte à l'indice la valeur 100 pour une période dite de base (décembre 2017). Les indices courants sont alors rapportés à cette valeur de référence, ce qui permet une lecture directe des évolutions. L'indice des prix est utile aux décideurs, aux économistes, aux entreprises, aux syndicats professionnels, etc. Il a également une utilité sociale et juridique. Il sert de référence pour de nombreuses indexations : pensions alimentaires, rentes viagères, prestations sociales, salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc.

Indice Ouvrier :

L'indice Ouvrier se construit de la même manière que l'indice général des prix à la consommation, mais il concerne la structure de consommation des ménages dont le chef de ménage est ouvrier. A l'issue de l'Enquête Budget des Familles de 2001, il est apparu que cette catégorie de ménage présente des ressources souvent voisines du SMIG. Dès lors, l'Indice Ouvrier est une approximation de l'évolution du prix du panier des biens et services consommé par des personnes rémunérées au SMIG.

Inflation :

L'inflation est un phénomène de hausse généralisée des prix qui se traduit par une baisse durable de la valeur de la monnaie. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix. L'inflation est estimée par l'indice des prix à la consommation qui considère les quantités consommées par les ménages comme constantes dans le temps. Le coût de la vie se distingue en théorie de l'inflation par le fait que les ménages ajustent leurs quantités consommées en fonction des variations de prix.

Index des loyers privés (ILP) :

Cet index est calculé mensuellement dans le cadre de l'arrêté n°889 CM du 27/06/2024 portant sur la révision des loyers de certains baux. Il se compose de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors loyers, tabacs, alcools et transports aériens internationaux et sert de référence pour la révision des loyers à usage d'habitation privés. Pour plus d'informations : <https://www.ispf.pf/revision>

DÉFINITIONS

Index des loyers commerciaux (ILC) :

Cet index est calculé mensuellement dans le cadre de l'arrêté n°889 CM du 27/06/2024 portant sur la révision des loyers de certains baux. Il se compose pour 75 % de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors loyers, tabacs, alcools et transports aériens internationaux et pour 25 % de l'index BTG 01.0. Il sert de référence pour la révision des loyers commerciaux. Pour plus d'informations : <https://www.ispf.pf/revision>.

Prix réglementés :

En Polynésie française, certains prix de produits et services sont réglementés.

Les services sont classés en trois groupes :

- ceux rendus au consommateur final, aux tarifs réglementés et dont l'augmentation ne peut être supérieure à l'inflation ;
- ceux soumis à un régime spécifique (transports en commun, de marchandises, OPT et électricité, manutention portuaire) ;
- les autres services, dont la fixation des prix est libre (distribution d'eau, assurances, professions transports aériens, sports et jeunesse et services entre socioprofessionnels).

L'échantillon de l'indice des prix à la consommation :

L'indice des prix à la consommation repose sur près de 7 200 relevés effectués mensuellement auprès de près de 500 points de vente. Les loyers sont suivis par le biais d'une enquête spécifique auprès d'un panel de 660 logements pris en location. L'évolution des transports aériens locaux et internationaux est également mesurée par une enquête distincte où chaque mois près de 1 150 tarifs sont collectés sur toutes les destinations au départ de Tahiti.

Nomenclature COICOP :

La classification des fonctions de consommation des ménages (Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP) est une nomenclature permettant de décomposer la consommation des ménages par poste de dépenses. Elle est utilisée pour la diffusion des indices de prix à la consommation (IPC), pour l'enquête des familles » et pour la comptabilité.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF

Institut de la Statistique de la Polynésie française • BP 395 - 98713 PAPEETE

Tél. : 40 47 34 34 • Fax : 40 42 72 52 • Courriel : ispf@ispf.pf

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Nadine JOURDAN • REDACTRICE EN CHEF : Nadine RESNAY

• AUTEUR DE LA PUBLICATION : Sabrina SALENBIER

• Dépôt légal : Octobre 2024 • ISSN 2118-478X • © ISPF